



**Réalisation de diagnostics collectifs préalable
à la mise en place de traitement adapté aux effluents
des exploitations agricoles**

Causse du Larzac, Causse Noir et Causse de Sévérac

Rapport final

Réalisé par Anne-Marie LAUZET et Patrick SALES

(Bon de commande n° 116-2011 du 25/08/2011)



Réalisation de diagnostics collectifs préalable à la mise en place de traitement adapté aux effluents des exploitations agricoles

Causse du Larzac, Causse Noir et Causse de Sévérac

Rappel du cadre est des objectifs de l'action :

Dans le cadre de la convention cadre entre le Parc naturel régional des Grands Causses et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (2010-2012), il est prévu un AXE 2 concernant la protection et la préservation des bassins d'alimentation de sources captées pour l'eau potable.

L'objectif fixé pour la Chambre d'Agriculture est d'améliorer le traitement ou de traiter les effluents provenant des exploitations agricoles (ovines, bovines, caprines, de volailles, porcines...) situés sur les territoires et bassins identifiés : le Causse du Larzac (Bassins de l'Homède, Boundoulaou, Travers Banc, le Brias), le Causse Noir (bassin de Lissignol) et le Causse de Sévérac (bassins de Mayrinhac et Esparses).

La finalité de l'opération est d'engager, sur la base du volontariat deux types de changement profitables au milieu et à l'amélioration de la qualité des eaux des captages concernés, et durables dans le temps :

- La mise en conformité des installations chaque fois que jugée nécessaire ou prioritaire dans les investissements de l'exploitation,
- L'amélioration des pratiques de stockage d'effluents et d'épandage en conformité avec les réglementations des périmètres des captages ou des « bonnes pratiques agronomiques » en vigueur dans le département.

La méthode employée :

1ere étape : la sensibilisation = démarche collective

- Organisation d'une réunion de présentation de la « mise aux normes » et de sensibilisation par la visite d'un captage (2 demi groupes équilibrés)
- Introduction à la méthode d'auto-diagnostic à partir d'une exploitation support et engagement à réaliser sur son exploitation par chaque participant.
- Fixation d'un rendez-vous avec l'expert « œil extérieur » pour tempérer les complaisances et harmoniser les résultats.

2eme étape : le regard expert

- Pré-requis, s'assurer que le diagnostic a été réalisé par l'exploitant lors de la prise de rendez-vous
- Visite sur site pour apporter un œil critique, harmoniser les données constatées, préparer et crédibiliser la restitution collective.

3eme étape : le partage du diagnostic

- Préparation d'un état des lieux
- Présentation des actions correctives (fiches technico-économiques) et programmes de financement

- Recueil des choix et construction d'un programme d'actions correctives pour les territoires :
 - Investissements = PMBE (hors convention)
 - Formation et suivi agronomique (hors convention)

Les exploitations concernées :

Les exploitations choisies pour cette action sont les exploitations dont les sièges d'exploitation ou les bâtiments d'élevage sont situés sur les bassins de captages concernés, soit 22 exploitations.

pacage	zone	ADP_NOM1	ADP_VOIE	ADP_COMP_LOC	ADP_COMMUNE
012003782	boundoulaou	GAEC DE LA GINESTE	-ARNAL-		12490 LA BASTIDE PRADINES
012034478	boundoulaou	PREUSS CLAUDIA	BAUMESCURE		12490 LA BASTIDE PRADINES
012036193	boundoulaou	EARL PIQUETALEN	-ARNAL- PIQUETALEN		12490 LA BASTIDE PRADINES
012001154	boundoulaou	GAEC DU NORD LARZAC	DEVEZ NOUVEL		12100 CREISSELS
012002336	esparses	CABROL MARTINE	AGUES		12310 VIMENET
012024414	esparses	SCEA DE LA GARRIGUE	-AGATOR-DIRKS-DILLY-		12310 VIMENET
012036024	homede	GAEC DES AGALOUS	-ALLA- LA BOUISSIERE		12100 CREISSELS
012000383	homede	GAEC DE LABAUME ROUMEGOUS	-CHAUCHARD-		12230 LAPANOUSE DE CERNON
012036024	homede	GAEC DES AGALOUS	-ALLA- LA BOUISSIERE		12100 CREISSELS
012020873	homede	CARON JEAN-MICHEL	LES AUSSEDATS		12100 CREISSELS
012034716	le brias	EARL -CAMBON GERARD-	LE VIALA		12250 VIALA DU PAS DE JAUX
012023698	le brias	EARL DE LA LAVOGNE	-ASTRUC- LA LAVOGNE		12250 VIALA DU PAS DE JAUX
012003740	lissignol	REVELLAT JEAN-MARIE	LA ROUVIERE		12720 PEYRELEAU
012033203	mayrinhac	GAEC DES CALSIERS	ARGENTIER	MONTAGNAC	12560 ST SATURNIN DE LENNE
012012913	mayrinhac	DELTOUR CHRISTIANE	GINALS		12150 BUZEINS
012000636	mayrinhac	LUCHE JOSEPH	MONTAGNAC		12560 ST SATURNIN DE LENNE
012012913	mayrinhac	DELTOUR CHRISTIANE	GINALS		12150 BUZEINS
012024058	mayrinhac	GAEC DE GINALS	GINALS		12150 BUZEINS
012024413	mayrinhac	EARL DE LA JASSE	-MAGNE-	MAYRINHAC	12310 VIMENET
012029800	mayrinhac	EARL DE LA COSTE	-FORESTIER-MAYRINHAC-		12310 VIMENET
012032736	mayrinhac	GAEC DE MONTAGNAC	-BACH-		12560 ST SATURNIN DE LENNE
012032862	mayrinhac	GAEC DES OULES	-VERNHET- CASSAGNES		12150 BUZEINS

Au cours de l'action ce tableau a été revu :

Le GAEC des AGALOUS est compté pour 2 exploitations puisque elle possède les bâtiments de 2 fermes distantes.

DELTOUR Christiane est comptée pour 2 exploitations car il s'agit d'une coexploitation partagée avec son frère : un seul groupe de bâtiments est à prendre en compte.

La SCEA DE LA GARRIGUE n'exerce plus d'activité agricole : les bâtiments sont aujourd'hui vides d'animaux.

CARON Jean-Michel a été succédé par PINEDA Maryline.

LUCHE Joseph a été succédé par PERE Mickaël.

Compte rendu des actions menées :

L'intégralité de l'action a été menée sur 2 groupes pour des raisons de situation géographique : le groupe dit de « Vimenet » pour les exploitations du bassin d'Esparses et Mayrinhac soit 9 exploitations et le groupe dit de « La Cavalerie » pour les bassins de l'Homède, du Boundoulaou, du Travers Blanc, du Brias et Lissignol) soit 10 exploitations.

1ere étape : la sensibilisation = démarche collective

- Organisation d'une journée de sensibilisation :
 - matinée en salle :
 - présentation des enjeux par Laurent Danneville (responsable du service eau PNRGC)
 - présentation de la réglementation en vigueur pour la « mise aux normes », des dispositifs techniques de gestion des effluents et des aides financières sensibilisation par Patrick SALES (Conseiller Bâtiment Chambre d'Agriculture)
 - présentation des bonnes pratiques agronomiques par Anne-Marie LAUZET (Conseillère Agronomie Chambre d'Agriculture)
 - présentation du document d'autodiagnostic à remplir par chaque agriculteur concerné
 - après-midi sur le terrain :
 - visite d'un captage d'eau potable.

Ces journées ont eu lieu les jeudi **7 avril à la Cavalerie** et **14 avril à Vimenet**. Les captages visités ont été ceux du Boudoulaou et de de l'Homède à Creissels et de Mayrinhac et Esparses à Vimenet.

Malgré une faible participation, les agriculteurs présents ont apprécié la journée : avec l'intervention du Parc ils ont mieux compris les enjeux et l'intervention technique du conseiller bâtiment a permis de clarifier certaines fausses idées sur la réglementation en vigueur et les aides possibles. La visite de captage et la rencontre avec les gestionnaires de ces captages, dont la préoccupation est de distribuer une eau « irréprochable » a été très impactante pour une meilleure prise de conscience des enjeux.

2eme étape : le regard expert

A l'issue de la journée de sensibilisation, tous les agriculteurs, présents ou non, ont reçu un document « d'auto-diagnostic mises aux normes environnementales » à compléter en prévision de la visite d'un technicien de la Chambre d'agriculture, ainsi qu'un document de synthèse « Réglementation et gestion des effluents et déjections en élevage – quelles solutions ? »

Un prise de rendez individuelle a été faite par téléphone et les visites, partagées entre Patrick Sales et Anne-Marie Lauzet se sont échelonnées sur Juillet et Août. Au cours de ces visites,

les techniciens ont pu aider chaque agriculteur à finaliser son autodiagnostic et par une visite éventuelle des installations ont validé avec lui un relevé de décisions.

3eme étape : le partage du diagnostic

- Elaboration et restitution au groupe de l'état des lieux global qui ressort
- Présentation et rappels sur les programmes de financement
- Recueil des choix et construction d'un programme d'actions correctives pour les territoires :
 - Investissements = PMBE (hors convention)
 - Formation et suivi agronomique (hors convention)

Le partage du diagnostic a été organisé sur ½ journée pour chacun des groupes le 8 Septembre 2011, le matin à Vimenet et l'après-midi à la Cavalerie. Le partage de la synthèse (ci-après « Les conclusions de l'état des lieux ») a été présenté sur paper board et des documents sur les financements remis aux participants. Cette mise en commun a eu lieu chez des agriculteurs qui ont réalisé la mise aux normes sur leur exploitation et qui ont fait visiter leurs installations : au GAEC DES CALSIERS chez M. ARGENTIER à Saint Saturnin de Lenne et au GAEC DEL PIBOUL chez Jean-Claude COULOMB à la Cavalerie.

Les conclusions de l'état des lieux :

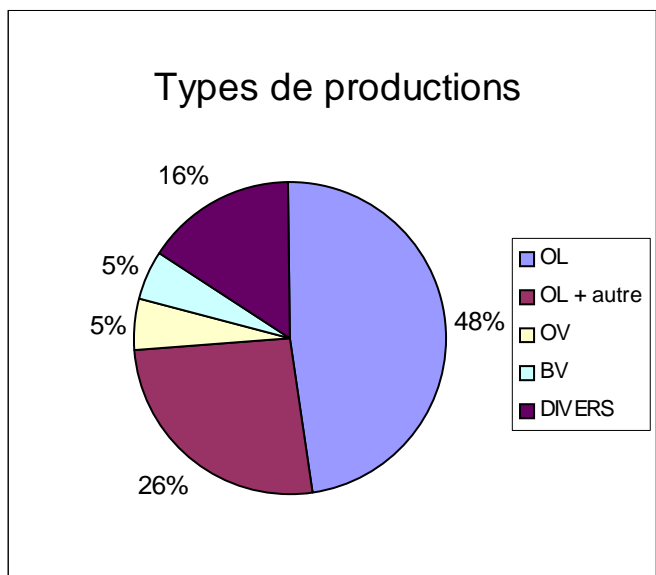
Sur les 19 exploitations contactées, 2 n'ont pas eu à remplir d'autodiagnostic :

- PREUSS Claudia : elle élève des chèvres Angora et exporte chez un voisin la totalité du fumier produit. C'est le seul effluent d'élevage présent sur son exploitation
- PERE Mickaël : son activité agricole est uniquement constituée d'accueil de bovins en estives. Les bâtiments ne sont pas utilisés par les animaux. Il n'a donc pas d'effluent d'élevage à gérer.

On aura considéré leurs exploitations comme aux normes par défaut.

Répartition des productions :

Production	Nbre expl	Vimenet	Cavalerie
OL	9	3	6
OL + autre	5	4	1
OV	1	0	1
BV	1	1	
DIVERS	3	1	2
total	19	9	10



Exploitations en agriculture biologique :

Sur la Cavalerie 3 exploitations sur 10 sont en agriculture biologique, sur Vimenet 2 sur 9, soit un total de 26%.

Taille des exploitations rencontrées, chargements et tonnages de fumiers produits :

	Vimenet	La Cavalerie	Global	Minimum	Maximum
Surfaces cultivées	68	97	83	20	219
UGB	72	74	73	35	145
UGB/ ha cultivées	0,95	0,79	0,87	0,62	1,75
Fumiers / ha cultivées	6,1	4,8	5,4	2,8	9,3

Il est important de considérer uniquement les surfaces cultivées, car les autres surfaces sont constituées de parcours qui ne reçoivent que les déjections au pâturage. Toutes les autres surfaces concentrent les épandages de fumiers et lisiers.

Sur Vimenet, les surfaces cultivées des exploitations tournent autour de 80 ha mais les chargements très variables : un groupe d'exploitation tourne autour de 0.7 UGB/ha cultivée et un autre groupe affiche des chargements de 1 à 1.5.

Sur la Cavalerie la diversité des surfaces cultivées entre les exploitations est très grande mais les chargement très homogènes, entre de 0.6 et 0.7 UGB/ha cultivée.

Pour ce qui est des tonnages de fumiers produits ramenés aux surfaces cultivées, l'ensemble des exploitations se situe entre 4.5 et 5.5 T/ha cultivée soit 35 unité d'azote/ha pour du fumier de brebis, ce qui reste très raisonnable. Seules 2 exploitations sont autour de 9t/ha cultivée sur Vimenet (soit 60 U N / ha cultivée).

Compostage :

Sur les 19 exploitations, 4 indiquent pratiquer le compostage (21 %).

Cette pratique est intéressante sur le plan bactériologique et permet de réduire les risques toujours importants en milieu karstique.

Mise aux normes des bâtiments et gestion des effluents d'élevage

	Vimenet	La Cavalerie	Global	FAS	FUMIERE COUVERTE	FUMIERE BETONNEE + traitement Lixiviats	Stockage au champ	Projet de MAN
MAN faite	2	3	5	3			3	
MAN en partie	1	4	5	4			2	3
MAN non faite	6	3	9					2

Exploitations aux normes : 5

2 sont de fait aux normes car elles n'ont pas d'effluent à gérer. 3 exploitations ont réalisé les installations demandées par la mise aux normes : 2 sur la Cavalerie et 1 sur Vimenet. Ces 3 exploitations ont opté pour une filtre à sable à roseaux et du stockage de fumier au champ.

Exploitations en partie équipées : 5

5 exploitations ont réalisé une partie des travaux nécessaires (hors stockage au champs uniquement) et 3 d'entre elles seront amenées sous 3 ans à terminer cette démarche.

En conclusion : 25 % des exploitations sont aux normes, 25% ont fait des efforts avec un MAN partielle et 25% des exploitations déclarent réaliser la MAN à court terme. D'ici 3 à 5 ans, la moitié des exploitations auront donc fait le nécessaire.

Parmi les raisons invoquées : installation d'un jeune, projet bâtiments, pression des élus.

A propos du stockage au champ :

Cette méthode est souvent choisie comme réponse à la gestion des fumiers. Attention, cette solution n'est aujourd'hui acceptée que de manière dérogatoire et soumise à des règles de bonnes pratiques comme la dimensionnement des tas selon la parcelle à épandre et le non retour d'un tas sur un même lieu durant trois ans. On constate trop souvent que toutes les règles ne sont pas correctement appliquées. En cas d'arrêt de cette dérogation les exploitations concernées devront envisager des installations de stockage et de traitement pour actualiser leur situation.